

## **Section 18 : Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles**

### Evaluation périodique des chercheurs, concours de recrutement

#### **CRITERES de la section 18**

##### **Critères communs à tous les chercheurs**

L'évaluation de l'activité des chercheurs se fonde sur l'examen par la commission de critères correspondant à plusieurs types de travaux ou d'investissements. Ces critères ne sont ni exclusifs ni discriminants, à condition que la production scientifique soit de niveau suffisant. Une carrière peut être marquée par une série de phases d'activités variées ou au contraire être homogène sur la durée.

La commission travaille à partir d'un document fourni par les chercheurs évalués ou candidats à une promotion (CR2 vers CR1; DR2 vers DR1; DR1 vers DRCE) ou à un concours (recrutement CR2 ou CR1 et passage CR1 vers DR2). Ce document doit être le plus informatif possible tout en restant concis et digeste. Il doit permettre d'apprécier la qualité et l'originalité des travaux et d'évaluer leur reconnaissance nationale et internationale. L'utilisation des indicateurs classique de notoriété est recommandée (taux de citation par article par exemple). Ceux-ci seront mis à jour dans le dossier. Toute information complémentaire permettant d'éclairer la section sur la portée des travaux ou sur l'intensité des investissements en dehors de la stricte activité de recherche (gestion et valorisation scientifiques, enseignement, formation, transferts technologiques) doit être fournie à la commission via ce document. Il appartient au chercheur évalué de donner des éléments permettant d'apprécier sa propre notoriété dans le cas où les évaluateurs classiques ne sont pas adaptés.

Le premier critère examiné concerne les contributions scientifiques (qualité et régularité de la production scientifique). Les autres critères se rapportent à la conduite de projets scientifiques, à la prise de responsabilités et à l'implication dans les tâches collectives, à la mobilité thématique et/ou géographique, à la formation par la recherche et à l'enseignement, au développement et aux transferts technologiques. L'importance accordée à ces autres critères va en croissant du corps de CR à celui de DR et au travers des grades 2 à 1. On distinguera :

##### **a. Contributions scientifiques**

- Qualité et régularité de la production scientifique
- Intérêt des méthodes développées et résultats (depuis la dernière promotion), intérêt des projets et de la stratégie scientifique, adéquation/pertinence/faisabilité
- Reconnaissance et rayonnement scientifique à l'échelle nationale et internationale (projets communs et collaborations avec l'étranger, distinctions, impact quantifié...)
- Originalité et aspect novateur des travaux entrepris et envisagés. Impact observé ou prévisible dans les géosciences en général
- Développement méthodologique ou instrumental, investissement dans des opérations instrumentées lourdes (grands équipements, programmes longs à la mer,...)

- Capacité d'encadrement scientifique aux niveaux Master 2 et Doctorat (qualité des stages et des thèses encadrés, valorisation par les publications, indications éventuelles sur le devenir des étudiants)

#### **c. Responsabilités collectives et gestion de la recherche**

- Responsabilités dans l'administration d'un laboratoire ou d'une équipe d'un gros laboratoire
- Investissement dans la vie collective des laboratoires (séminaires, locaux, infrastructures, équipements)
- Participation à des instances de gestion de la recherche ou de l'enseignement supérieur (commissions scientifiques d'organismes, Ecoles Doctorales, comités de recrutement universitaires, ...)
- Gestion de programme de recherche, implications à l'échelle régionale et nationale
- Responsabilités éditoriales
- Expertises diverses, jurys
- Organisation de manifestations scientifiques : séminaires, congrès, ateliers, conférences, excursions

#### **d. Mobilités**

- Mobilité thématique
- Mobilité géographique et projet de mobilité : France, étranger
- Mobilité d'organisme : détachements, délégation, années sans solde
- Mobilité vers l'industrie

Dans chaque cas l'évaluation porte sur la prise de risque, les apports à moyen terme et l'impact à long terme des différentes mobilités. Un projet de mobilité peut également être présenté.

#### **e. Enseignement, diffusion de l'information et de la culture scientifiques**

- Type d'enseignement universitaire, niveau (L, M), durée sur l'année, responsabilités de modules, de masters, ou de parcours
- Conférences pédagogiques, formation des maîtres
- Participation à des Universités du 3eme âge, diffusion vers les collèges, lycées, primaires, autres

#### **f. Développements et transferts technologiques, relations industrielles, valorisation**

- Brevets

- Partenariat et contributions en retour
- Montage de consortium
- Bourses Cifre, BDI, ....

#### **Critères spécifiques selon les grades :**

<p><u>Chercheurs CR2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité et régularité de la production scientifique (le critère de régularité sera modulé pour le cas des chercheurs débutants), intérêt des projets et de la stratégie scientifique, originalité scientifique, rayonnement scientifique à l'échelle nationale et internationale.</li> <li>- Intérêt manifesté pour la formation à la recherche et début de prise de responsabilités collectives.</li> </ul>	<p><u>Chercheurs CR1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement dans la vie collective des laboratoires (séminaires, locaux, infrastructures, équipements, ...)</li> <li>- Gestion de programme de recherche, implications à l'échelle régionale et nationale.</li> <li>- Expertises diverses, jurys</li> </ul>
<p><u>Chercheurs DR2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilités dans l'administration d'un laboratoire ou d'une équipe d'un gros laboratoire</li> <li>- Participation à des instances de gestion de la recherche ou de l'enseignement supérieur</li> <li>- Gestion de programme de recherche, implications à l'échelle régionale et nationale</li> <li>- Responsabilités éditoriales</li> <li>- Expertises diverses, jurys</li> </ul>	<p><u>Chercheurs DR1 et DRCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A ce niveau des carrières, le dossier doit être équilibré entre rayonnement international et investissement dans la gestion de la recherche. Les rôles dans la constitution d'une solide équipe de recherche ou d'une "école" scientifique, ou dans la promotion et la gestion d'un très gros équipement ou de toute autre structure importante doivent être remarquables</li> </ul>

#### **Avancement de grade des chercheurs**

*Les classements par la commission pour l'avancement de grade des chercheurs (CR2-CR1, DR2-DR1 et DR1-DRCE) sont établis à la suite de l'évaluation de l'activité des chercheurs réalisée selon les critères présentés ci-dessus.*